



Permis retiré par le prefet pour 6 mois

Par **farid**, le **16/06/2010** à **10:19**

Bonjour,

J'ai été contrôlé pour alcoolémie à 1,20 g. Le préfet m'a retiré mon permis pour 6 mois il y a déjà 2mois et demi et je suis embêté pour me rendre à mon travail.

Que puis faire pour éventuellement le récupérer en attendant de passer au tribunal ?

Merci de votre réponse.

Par **fif64**, le **16/06/2010** à **12:01**

Il n'y a plus de permis blanc depuis plusieurs années.

Donc vous ne pouvez pas récupérer votre permis avant la fin de la sanction.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2010** à **12:33**

La suspension du permis, qu'elle soit administrative (fixée par le préfet) ou judiciaire (décidée par un juge), suite à conduite sous l'emprise de l'alcool, n'est absolument pas aménageable même pour besoin professionnel ou pour besoin familial. Cette disposition n'est pas au bon gré du préfet ou du juge, c'est une peine incontournable dite "peine plancher". Donc, comme le dit fifi64, vous ne pouvez rien faire.

La suspension administrative, la suspension judiciaire, la rétention administrative, l'annulation

judiciaire, l'invalidation administrative, touchent toutes le catégories de permis (auto, moto, TC, PL, etc.).